

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005  
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel  
M. BOCCIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)  
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel  
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GUICHOIX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Recherche d'un conseil fiscal - Résultat de la consultation - Choix du candidat -  
Autorisation.**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de sa gestion quotidienne, la Communauté Urbaine de Bordeaux est de plus en plus souvent confrontée à des problématiques fiscales nécessitant l'avis d'experts, au titre d'aide à la décision, dans des domaines touchant notamment à la taxe professionnelle, aux autres taxes directes locales, à l'impôt sur les sociétés, à la TVA, aux taxes d'urbanisme, etc...

Les décisions à prendre par notre établissement dans ces domaines à la complexité croissante devant être sécurisées au plan juridique et fiscal, il apparaît aujourd'hui opportun que notre Etablissement Public se dote d'un conseil fiscal pour des missions ayant trait à :

- 1 - la résolution de questions de fiscalité ponctuelles dans le cadre de problématiques budgétaires liées à l'exercice de ses compétences ;
- 2 - l'assistance au montage financier et au suivi d'opérations sur leur dimension fiscale ;
- 3 - un conseil sur des thématiques nécessitant des analyses juridiques et fiscales approfondies, liées notamment aux démarches engagées par la Communauté ou à des évolutions législatives et réglementaires.

Dans ce but, suite à la délibération n° 2004/0494 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2004, la Communauté a lancé une consultation en vue de la passation d'un marché tarifé forfaitairement pour :

- 10 sollicitations mensuelles liées à des questions ponctuelles relevant des axes 1 et 2 de la mission ;
- 5 études approfondies dans le cadre de problématiques fiscales complexes relevant de l'axe 3 de la mission.

Au-delà de ce forfait, les prestations seront facturées par application d'un tarif horaire, fixé par les candidats dans leurs offres.

Les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises donnant lieu à publicité au niveau national, sous la forme d'un appel d'offres selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics du 7 janvier 2004.

Des 17 entreprises ayant retiré le dossier de consultation, 6 ont effectivement répondu.

Les critères de jugement de candidatures étaient les suivants :

- garanties et capacités financières ;
- références professionnelles ;
- équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études et des prestations dans les domaines concernés par le présent marché.

Lors de l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> enveloppe, les 6 candidatures se sont avérées recevables.

L'analyse des propositions, effectuée selon les 4 critères suivants, classés par ordre d'importance :

- critère 1 : délai d'exécution,
- critère 2 : qualité des supports de conseil,
- critère 3 : facilité d'accès à une base de références documentaires et qualité des documents proposés,
- critère 4 : prix des prestations,

a permis de déterminer que la proposition la plus avantageuse qualitativement et économiquement était celle de KPMG Secteur public, pour un montant forfaitaire de 48.400 € HT, soit 57.886,40 € TTC.

Au-delà du forfait, les prestations seront tarifées 110 € HT (131,56 € TTC) de l'heure pour les sollicitations ponctuelles et 115 € HT (137,54 € TTC) de l'heure pour les études fiscales.

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de sa signature.

Par délibération n° 2004/878 du Conseil de Communauté, en date du 17 décembre 2004, Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes décisions relatives à la préparation des marchés de prestations intellectuelles qui peuvent, en fonction des seuils fixés au code des marchés publics, donner lieu à une procédure adaptée lorsqu'ils sont inférieurs à 230.000 € HT et pour lesquels il n'a pas reçu délégation.

En conséquence, au regard de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Entériner** le choix du prestataire KPMG Secteur Public en tant que conseil fiscal de notre Etablissement dans le cadre décrit ci-dessus ;

- **Autoriser** Monsieur le Président à :

- signer le marché à intervenir avec le prestataire, KPMG Secteur public, en réponse au marché lancé la procédure adaptée, en application notamment de l'article 28 du code des marchés publics ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Décider** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 011, article 6226, sous-fonction 0200 du budget principal de l'exercice 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 FÉVRIER 2005

M. HENRI HOUDEBERT

